



Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement

Version 2
Du 07/11/2022
L.LE BIHAN/A.BOUCHIR
Région Aquitaine

(Art.4515-1 et suivants du Code du travail)

Opération : Déchargement

Nature : Fournitures

Type de fourniture : Bloc enrochement calcaire 3/5 T

Type de machine :

Vérification de la VGP :

Numéro de parc :

Observations :

Type de matériel :

Entreprise de transport :

Fournisseur

Raison sociale : Etablissement GARANDEAU FRERED

Adresse : Champblanc 16370 Cherves Richemont

N° Tél : 0545832411

Contact sur place :

Entreprise d'accueil

Entité : GUINTOLI

Nom de chantier : Reprise de l'ouvrage de lutte contre l'érosion

Adresse : Boulevard de la plage 33680 Lacanau

Géolocalisation : 45.00495293079023

-1.201262089689281

Contact : Emanuel PIERRE

0659640611

epierre@guintoli.fr

Date de l'opération :

30/01/2023-28/04/2023

Horaires de livraison ou d'ouverture du chantier

Matin : 6h30

Après-midi : 19h

Équipement de protection individuelle du chauffeur

Casque, Chaussure de sécurité, Gilet HV, Gants



Mission du chauffeur (transport)

Déchargement

Moyens mis à disposition pour l'opération par l'entreprise d'accueil

Engin de chantier

Modalité d'accès et de stationnement

Plan joint en annexe : Oui

Se rendre aux coordonnées GPS : Oui

Contacteur la personne sur place : Oui

Services accessibles

Accès aux installations : Non

Téléphone : Non

Moyen de secours et d'appel en cas d'accident ou incident joint en annexe : Oui

Précautions particulières

À préciser : Camions à plat en sens travers et longitudinales

Répartitions uniforme du chargement dans la benne

Délicatesse lors des manœuvres de la benne lors de la montée pour vider

Camions alignés avec la remorque

Suivi et respect des consignes du chef de manœuvre et du chauffeur de pelle

Consignes de sécurité à respecter

Respecter les aires de chargement-déchargement ou de livraison,

Suivre les instructions du personnel du site,

Respecter le code de la route,

Respecter les consignes particulières de circulation de l'établissement :

- Interdiction d'utiliser le téléphone mobile au volant,
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire,
- Vitesse limitée à 30 km/h dans les emprises chantier,
- Vitesse limitée à 10 km/h à proximité de personnel à pied,
- Interdiction de rouler benne levée,
- Le chargement ou le déchargement se fait sur une zone plane et dégagée,
- Interdiction d'évoluer dans la zone d'action des matériels de manutention (ne pas se placer sous la charge),
- Interdiction de monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres,
- Signaler toute pollution constatée sur site,
- En cas d'accident, prévenir les secours et le responsable de l'agence,
- Le **fournisseur/locataire** s'engage et s'assure à la bonne transmission **à son transporteur** toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- Le **fournisseur/locataire/ entreprise de transport** s'engage à transmettre et à expliciter le présent protocole de chargement/déchargement à toutes les personnes susceptibles de réaliser les opérations en question, qui doivent être en mesure de présenter le document sur site,
- Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions de la présente convention ainsi que celles figurant dans les documents joints.
- Toute livraison doit être faite en présence d'un représentant de l'entreprise d'accueil,
- Quelle qu'en soit la cause, toute livraison en dehors des heures d'ouvertures du chantier est interdite.



Tout contrevenant à ces règles de sécurité pourra donner lieu à une exclusion du chantier. Les conséquences financières seront entièrement répercutées à l'entreprise à laquelle appartient le contrevenant.

Entreprise de transport

Nom : **NOGUÈS Philippe**
Date : 01/02/2023

Signature :

Entreprise d'accueil

Nom : **Wojcik Wladimir**
Date : 01/02/2023

Signature :

Annexe 1 : Consignes en cas d'accident

